

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

Décembre 2024

FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013181930
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

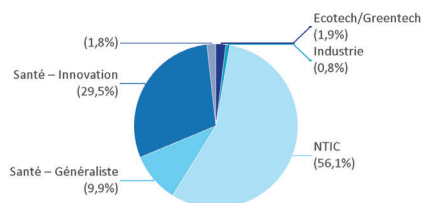
DONNÉES AU 31/12/2024

Valeur liquidative au 31/12/2024	69,61 €
Performance depuis l'origine	+0,70%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+101,40%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+22,80%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	31,09 €	31%

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
PIXEE MEDICAL	Santé – Innovation	Franche-Comté
INDUSTRIAL SMART SOFTWARE TECHNOLOGY	NTIC	Pays de la Loire
LCS	NTIC	Ile-de-France
BOREA	Santé – Innovation	Limousin
INTERSEC	NTIC	Ile-de-France
SINGULART	NTIC	Ile-de-France

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
METABOLIC EXPLORER	Ecotech/Greentech	2021	x2,7
AVIWEST	NTIC	2023	x2,4
AMOLYT PHARMA	Santé – Innovation	2024	x3,7

LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Techno Numérique et Santé, créée le 24 mai 2017, est entrée en période de pré-liquidation le 30 juin 2024.

Au cours du semestre, le FCPI Techno Numérique et Santé a procédé à la cession des titres de la société Amolyt Pharma (développe des traitements visant à améliorer la vie des patients souffrant de maladies endocriniennes et métaboliques rares).

La valeur de la part du fonds est en progression de + 0,70% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 31,09 € par part en octobre 2024. Le fonds détient encore neuf sociétés non cotées en portefeuille. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE 2

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR
Code ISIN	Part A - FR0013307386
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

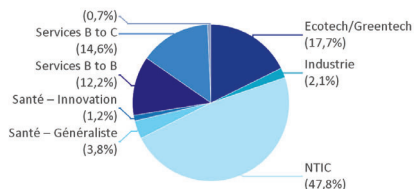
DONNÉES AU 31/12/2024

Valeur liquidative au 31/12/2024	130,94 €
Performance depuis l'origine	+70,51%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+107,94%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	39,57 €	40%

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
AURA AERO	NTIC	Midi-Pyrénées
BABYSAFE GESTION	Services B to C	Rhône-Alpes
SUSTAINCERT	Ecotech/Greentech	Etranger
TRAINING ORCHESTRA	Services B to B	Ile-de-France
LCS	NTIC	Ile-de-France
SINGULART	NTIC	Ile-de-France

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
AVIWEST	NTIC	2023	x2,4
AMOLYT PHARMA	Santé – Innovation	2024	x3,7
ARTICQUE INFORMATIQUE	NTIC	2024	x2,1

LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Techno Numérique et Santé 2, créée le 30 novembre 2018, est entrée en période de pré-liquidation le 30 septembre 2024.

Au cours du semestre, le FCPI Techno Numérique et Santé 2 a procédé à la cession des titres de la société Amolyt Pharma (développe des traitements visant à améliorer la vie des patients souffrant de maladies endocriniennes et métaboliques rares).

La valeur de la part du fonds est en progression de + 70,51% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 39,57 € par part en octobre 2024. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013267200
Régions d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

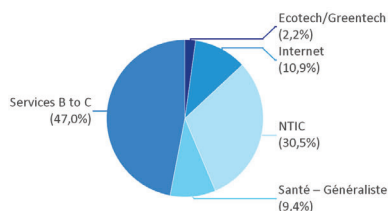
DONNÉES AU 31/12/2024

Valeur liquidative au 31/12/2024	38,19 €
Performance depuis l'origine	+12,98%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+37,78%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	74,79 €	75%

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
BRIQUE HOUSE MOTHERLAND	Services B to C	Nord-Pas-de-Calais
NEXT-U	Services B to C	Aquitaine
SINGULART	NTIC	Ile-de-France
L'AGENCE WAM	Internet	Rhône-Alpes
PROGRESS9	NTIC	Ile-de-France
VALBIOTIS	Santé - Généraliste	Auvergne

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
LA BOITE AUX ENFANTS	Services B to C	2024	x5,3
METABOLIC EXPLORER	Ecotech/Greentech	2024	x2,0

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Rendement 2023, créé le 30 novembre 2017, est entré en période de pré-liquidation le 30 juin 2023.

Au cours du semestre, le FIP Croissance & Rendement 2023 a procédé à la cession des titres des sociétés La Boîte aux Enfants (exploitation de parcs de loisirs familiaux indoor sous la marque « Gulli ») et Cogeferm (distribution de produits de quincaillerie et de serrurerie à destination des professionnels du bâtiment).

La valeur de la part du fonds est en progression de + 12,98% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 74,79 € par part en octobre 2024, soit 75% du montant de votre souscription. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais:

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)										
			31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	
			30/09/14	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22	30/09/23	30/09/24	
Croissance & Rendement 2023	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	97,33	96,80	94,04	110,33	101,54	113,41	112,98	
		Montant des frais	NA	NA	NA	0,82	4,21	7,62	10,88	14,29	18,12	20,79	
PME Ouest 2016	2016	VL + distributions	NA	97,84	97,32	93,38	93,40	93,38	92,23	92,23	86,46	89,73	
		Montant des frais	NA	1,11	3,70	5,40	8,80	12,17	14,72	17,27	20,42	20,54	
Techno Numérique et Santé	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	88,44	89,34	87,36	97,24	88,56	94,02	100,70	
		Montant des frais	NA	NA	NA	5,01	8,50	11,99	15,49	18,99	22,48	25,82	
Techno Numérique et Santé 2	2018	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	99,92	100,00	114,67	126,44	187,56	170,51	
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	2,45	3,33	5,82	8,31	11,67	14,06	

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.